

CERTIPHYTO DÉCIDEUR

ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT



PRÉSENTIEL

INTRA entreprise :
1 750€ HT/groupe

INTER entreprise :
410€ HT/personne

 **DURÉE : 14H**

CONTACT

FORE ENTREPRISE

Moudong Sud
97122 Baie-Mahault

 **0590 38 00 40**

 **fore.entreprise@fore.fr**

 **www.fore.fr/entreprise**

FORMATION
ÉLIGIBLE AU
CPF



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Obtenir le certificat individuel professionnel attestant de l'acquisition par le titulaire de connaissances appropriées pour exercer l'activité liée à « l'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques - Décideur en entreprise non soumise à agrément ».
- Appliquer les traitements phytopharmaceutiques dans le respect des consignes données par le décideur.



CONTENU ET THÈMES ABORDÉS

Réglementation et sécurité environnementale

- Définition des produits phytopharmaceutiques.
- Autorisation de mise sur le marché.
- Réglementation du transport et du stockage.
- Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur.
- Risques pour l'environnement et principales voies de contamination.
- Dangers pour l'environnement.
- Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement.

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

- Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels.
- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).
- Contrôle cultural : rotations, travail du sol, gestion de la fumure, aménagements des zones enherbées.
- Systèmes de production intégrés
- Choix des produits, adaptation des doses.
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives.

Santé, sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Dangers des produits.
- Situations d'exposition.
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.
- Principales mesures de protection : port de EPI, respect du délai d'emploi avant récolte.
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.
- Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.

**Recyclage
conseillé
tous les 5 ans.**

VALIDATION :

Attestation de formation.
Bordereau de score.



METHODES & OUTILS PEDAGOGIQUES :

Exposé avec vidéoprojecteur, suivi d'échange. Participation interactive. Prise en compte du vécu des professionnels: évaluation des évolutions dans leur pratique professionnelle et/ou identification des freins rencontrés. Présentation des EPI et entraînement au respect des procédures en termes d'habillage et de déshabillage. Documentation professionnelle (brochures, fiches techniques, FDS...) remis aux participants. Ordinateurs /tablettes.

EVALUATION :

Diagnostic : QUIZZ. Pour les primo-certificats, test plateforme ministérielle avec un seuil de réussite à atteindre. Pour les renouvellements : Evaluation finale : QCM
Evaluation de la qualité permettant d'exprimer leur ressenti vis-à-vis de la formation.



PUBLIC

Exploitants agricoles,
chefs d'entreprises, chefs
d'équipe.

PRE-REQUIS

Aucun



www.fore.fr